

La Commission du patrimoine valide la dénaturation de Notre-Dame

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 9 décembre 2021

La Commission du patrimoine [a validé](#) le projet de réaménagement de Notre-Dame de Paris, avec deux réserves :

- les statues doivent rester dans leurs chapelles,
- les bancs à roulettes et lumignons doivent être revus

Une centaine de personnalités [avait pourtant lancé un appel](#) : « Ce que l'incendie a épargné, le diocèse veut le détruire »:

Ces propositions de modifications affectent le mobilier, l'éclairage et la circulation. Les auteurs de ce projet cherchent à mettre en place un autre parcours, une autre expérience du monument, alors même que Notre-Dame offre déjà un parcours, qu'elle est déjà un discours. Pour ne prendre qu'un exemple, l'organisation conçue par Viollet-le-Duc repose sur un principe de gradation des espaces qui existait déjà à la fin du moyen-âge et qu'il a restauré. Les premières chapelles ont un décor sommaire pour permettre une montée progressive vers la splendeur du chœur. Et ainsi de suite. Tout fut savamment pensé et arbitré.

Or ce qu'imagine aujourd'hui le diocèse réduit à néant la conception patiemment élaborée par Viollet-le-Duc. Le projet prévoit l'installation de bancs amovibles, d'un éclairage changeant en fonction des saisons, de projections vidéo sur les murs, etc., autrement dit les mêmes « dispositifs de médiation » à la mode (et donc déjà terriblement démodés) que l'on trouve dans tous les projets culturels « immersifs » où bien souvent la niaiserie le dispute au kitsch.

La cathédrale [va donc être défigurée par le diocèse](#). Il y aura des sculptures des artistes à la mode : Ernest Pignon-Ernest, Anselm Kiefer, Louise Bourgeois :



